



INFORMATIONS MUNICIPALES - EN BREF...

N° 08/2015

Urgences :

SAMU : 15
Médecin de garde : 03 88 11 69 00
Pompiers : 18 **ou** 112
Gendarmerie : 17 **ou** 03 88 58 29 80

Mairie de BOOTZHEIM

10 Rue Principale
67390 BOOTZHEIM

Tél. : 03.88.58.28.00

Fax : 03.88.58.28.18

mairie.bootzheim@evc.net
<http://www.bootzheim.fr>

Ouverture du secrétariat :

Lundi	10h - 12h
Mercredi	10h - 12h 15h - 18h
Vendredi	15h - 18h

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

REOUVERTURE EXCEPTIONNELLE JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2015

La réouverture exceptionnelle des inscriptions sur les listes électorales pour l'année 2015 est effective jusqu'au 30.09.2015.



Cette révision supplémentaire prendra en compte les demandes déposées entre le 1er janvier et le 30 septembre 2015. Cette disposition permettra aux intéressés de prendre part au scrutin régional prévu en décembre 2015.

Ainsi, si vous vous êtes installés à Bootzheim, vous êtes majeurs ou allez l'être au cours de l'année, l'inscription sur la liste électorale vous concerne.

Les électeurs dont la carte électorale présente une erreur sont également invités à s'adresser en mairie.

POUR INFORMATION - ECHEANCES 2015 :

⇒ 6 décembre 2015 : élections régionales - 1er tour
⇒ 13 décembre 2015 : élections régionales - 2nd tour

Si vous êtes concernés, merci de vous présenter en mairie, aux horaires d'ouverture, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile et ce avant le 30.09.2015.

MERCI POUR VOTRE COMPREHENSION !

A LOUER

APPARTEMENT AU DESSUS DE L'ECOLE PRIMAIRE

A partir du 1er Septembre 2015 la commune de BOOTZHEIM va disposer d'un appartement pour la location :

logement de 3 pièces (cuisine équipée sans électroménager / séjour / cabine de douche avec WC / 2 chambres / 1 garage / 1 grenier), situé au dessus de l'Ecole Primaire sis 9 rue Principale.



Les personnes intéressées par cette location sont priées de s'adresser en mairie.

NOUVEAUX ARRIVANTS

Pour faciliter vos relations avec l'administration, il est conseillé aux nouveaux arrivants de se déclarer en Mairie.

A l'inverse, les personnes quittant la commune peuvent également le signaler en Mairie. Même s'il n'existe pas d'obligation, nous vous invitons, dans votre intérêt, à nous signaler sans délais ces changements.

Grâce à ces informations, le maire pourra vous adresser, tout au long de l'année, des informations utiles (par exemple : travaux de voirie, manifestations, stationnement, etc.). **Ces informations resteront internes à la commune.**

COLLECTE DES VIEUX PAPIERS CARTONS

Les enfants de l'école organisent le ramassage de vos vieux papiers et cartons le :

MERCREDI 14 OCTOBRE 2015



Déposez vos paquets ficelés devant votre porte dès 8 h du matin. Pour faciliter la tâche aux jeunes scolaires, évitez les paquets trop lourds ou mal ficelés.

La benne est mise à disposition devant la mairie pour les cartons trop encombrants.

INSEE

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Suite à l'enquête de recensement réalisée durant les mois de janvier et février 2015 au sein de la commune de Bootzheim, la mairie a réceptionné le résultat des comptages de la collecte. Ces données ne prendront effet qu'au 1er janvier 2016.

Voici les principales données que l'on peut retenir :

Total des logements d'habitation	302
Total des bulletins individuels	712
Résidences principales	270



PISCINE AQUARIED MARCKOLSHEIM

La piscine de Marckolsheim fermera ses portes du 30 Août au 11 Septembre inclus pour vidange.

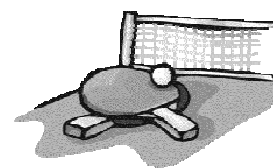
Plus de renseignements au 03 88 92 54 64 ou sur www.ried-marckolsheim.fr



SECTION TENNIS DE TABLE

La section tennis de table du Foyer Club de Bootzheim enregistre les inscriptions. Cette dernière est subordonnée d'une cotisation et d'un certificat médical avec la mention « Apte à la pratique du tennis de table en compétition ».

Les enfants et adultes intéressés sont priés de s'adresser auprès de
 ⇒ M. BLANCKAERT Georges au 03 88 92 58 98 ou au 06 18 09 37 47
 ⇒ M. VONESCH Sacha au 06 60 17 28 52



Les entrainements reprendront progressivement à compter du mois d'août 2015.

KLEIN PARISER**REPRISE DES ACTIVITES**

Les rencontres reprendront à partir du mardi
8 septembre 2015, à 14h à la salle polyvalente.

Quand? 2 mardis / mois

Où? Salle polyvalente (petite salle de réunion)

Renseignements auprès de
Mme SCHREIBER Astride au 03 88 58 67 61

GYM ' FORM DETENTE**REPRISE DES ACTIVITES**

Quand ? le **jeudi de 20h à 21h**
à partir du 10 septembre 2015

Où ? école maternelle - salle multifonctions

Tarif ? 40 € l'année

Renseignements auprès de Anne HOFFMANN
 03 88 58 65 20 ou 06 98 48 29 95 - anne.jlh@free.fr

Inscriptions sur place

ZUMBA - DEMARRAGE DES ACTIVITES**ZUMBA ADULTES**

Le Foyer Club des Jeunes vous propose, à partir du
 lundi **7 septembre 2015**, des séances de ZUMBA
 Adultes (à partir de 12 ans).

Quand ? Lundi de 18h à 19h (C.A.F.)
 Lundi de 19h à 20h (ZUMBA)
 Jeudi de 19h à 20h (RENFORCEMENT
 MUSCULAIRE)
 Jeudi de 20h à 21h (ZUMBA)
 1^{ère} séance GRATUITE

Où? à la Salle Polyvalente

**ZUMBA - DEMARRAGE DES ACTIVITES****ZUMBA ENFANTS**

Le Foyer Club des Jeunes vous propose, à partir du
 mercredi **9 septembre 2015** des séances de ZUMBA
 Enfants (6 - 11 ans).

Quand ? Mercredi de 15h à 16h et de 16h à 17h

Où? Salle Polyvalente

Inscriptions sur place

OBLIGATOIRE : munissez-vous d'un certificat médical

Renseignements auprès de :

Claudia FLECHER au 06 06 55 06 68
 Gaby HUNDERTPFUND au 06 32 55 57 87
 Sandrine KASTLER au 06 86 38 20 27

CITOYENNETE ET RESPECT DU CADRE DE VIE**ABOIEMENTS INTEMPESTIFS**

Les aboiements de chiens sont souvent une gêne pour le voisinage. Ces dernières semaines, lesdites nuisances sont de plus en plus constatées.

Nous vous rappelons que la loi ne sanctionne pas les aboiements, mais le fait qu'un propriétaire ne prenne pas toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage. Le propriétaire du chien pourrait être verbalisé.

Si vous êtes gênés, avant d'appeler le Maire ou la Gendarmerie, informez d'abord, de manière aimable et respectueuse, la personne responsable... qui ne sait peut-être pas que son chien aboie durant son absence.

**BIENTÔT 16 ANS ... PENSEZ AU RECENSEMENT !**

Qui ? Tous les Français, filles et garçons, âgés de 16 ans. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire.

Comment ? En vous rendant à la mairie de votre domicile muni de votre pièce d'identité et du livret de famille de vos parents. Une attestation de recensement vous sera remise. Elle sera à conserver précieusement.

Pourquoi ? Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique. Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.



POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES, N'HÉSITÉS PAS À VOUS ADRESSER EN MAIRIE

AFFICHAGE / DISPONIBLES EN MAIRIE

- CR séance Conseil Municipal du 08/07/2015 ;
- CR Conseil Communautaire CCRM du 30/06/2015 ;

- Manifestations septembre 2015 ;
- Demandes d'urbanisme 2015